



## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 27 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept janvier, le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

### Étaient présents :

Mmes Annie AUDIC - Martine AUFFRET - Pascale GILLET - Christine MANHES - Claire MASSON - Martine PARÉ - MM Denis BERTHOLOM - André BOUDART - Maurice BRAUD - Serge BUCHET - Vincent COWET - Paul COZIC - Michel CRIAUD - Thierry EVENO - Roland GASTINE - Tibault GROLLEMUND - Didier GUILLOTIN - Bruno LE BORGNE - Yannick LE BORGNE - Bernard LE BRETON - René LE MOULLEC - Denis LE RALLE - Daniel MANENC - François-Denis MOUHAOU - Anthony ONNO - Maurice POUILLAUDE - Jérôme REGNIER - Dominique RIGUIDEL - Benoît ROLLAND - Stéphane SANCHEZ - Jean-Charles SENTIER - Yves THIEC.

### Avaient donné pouvoir :

Mme Annaïck HUCHET - MM Daniel AUDO - Jean-Luc CHIFFOLEAU - Jean-Claude COUDÉ - Jean-Paul GAUTIER - Bruno GOASMAT - Freddy JAHIER - Denis L'ANGE - Jean-Pierre LE PONNER - Gérard LE ROY - David ROBO.

### Étaient excusés :

Mmes Marie-Claire BONHOMME - Françoise GUILLERM - Diane HINGRAY - Patrick BEILLON - Dominique CHAUMORCEL - Jacky CHAUVIN - Yannick CHESNAIS - Alain DE CHABANNES - Jean-Luc EVEN - Raymond HOUEIX - Yves HUTTER - Hugues JÉHANNO - Ronan LE DELEZIR - Pascal LE JEAN - Loïc LE PEN - Joël MARIVAIN - André TEXIER - Franck VALLEIN - Yann YHUEL.

Assistaient également à la réunion : Mme Juliette MALHERBE de STGAS – M Francis TAILLEBEAU de SUEZ – M Sébastien CHERPI de SAUR.

Assistaient également les services de Eau du Morbihan : Mmes Marie ANDRÉAN – Françoise JÉHANNO – Pascale HUD'HOMME – MM Antoine BÉNÉJEAN - Jérôme BOSSAY – Mikaël LE MOUEL.

Secrétaire de séance : M. Maurice POUILLAUDE.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

## **GESTION DE L'ASSEMBLÉE**

### **- 1) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 9 décembre 2022**

---

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2022, le Président le soumet au vote.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2022.**

### **- 2) Élection des membres de la CAO Distribution et Assainissement et de la Commission procédure adaptée correspondante**

---

Dominique RIGUIDEL présente la seule liste déposée par le Bureau pour l'élection des membres de la CAO Distribution et Assainissement ainsi que de la Commission procédure adaptée correspondante.

Après l'approbation de l'assemblée sur une procédure de vote à scrutin public, il soumet la liste des candidatures au vote.

**Considérant qu'à l'unanimité, les membres du Comité Syndical ont décidé de procéder à un vote à scrutin public, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT ;**

**Il est procédé à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la CAO ;**

**- résultats du vote : 43 voix.**

**En se référant à l'ordre nominatif des listes déposées, sont élus :**

#### **Titulaires**

- M. Anthony ONNO
- Mme Martine PARE
- M. Patrick BEILLON
- M. Jérôme REGNIER
- M. Tibaut GROLLEMUND

#### **Suppléants**

- M. Bruno LE BORGNE
- M. Benoît ROLLAND
- M. Vincent COWET
- M. Yves THIEC
- Yannick CHESNAIS

**Le présent vote emporte également composition de la Commission procédure adaptée sur le champ d'intervention de la Distribution et de l'Assainissement, et modification du Guide interne de la Commande publique.**

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES**

### **- 3) Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau**

---

Chaque délégué a pu prendre connaissance des décisions prises par délégation au Président et au Bureau.

**Le Comité Syndical prend acte des informations relatives aux décisions prises par délégation au Président et au Bureau.**

#### **- 4) Copropriété - avenant n° 2 au règlement - nouvelle clé de répartition des charges**

Dominique RIGUIDEL rappelle que le Comité Syndical a approuvé l'acquisition par Morbihan Énergies d'une salle de réunion et d'un local annexe situés dans les parties communes de la copropriété.

Il propose de valider la transaction, conformément à la répartition comptable, à un prix de cession de 66 390 € et d'approuver la nouvelle clé de répartition entre les copropriétaires après cession, à 57,50 % pour Morbihan Énergies et 42,50 % pour Eau du Morbihan.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :**

**- D'abroger la délibération n° CS-2021-030 ;**

**- D'approuver la session à Morbihan Énergies pour sa quote-part de la salle de réunion et du local annexe situés en « parties communes » de la copropriété, sur la base de la clé de répartition suivante :**

| Surface Salle orange (en m²) | Quote-part Eau du Morbihan | Surface théorique cédée par Eau du Morbihan M² | Prix / m² | Prix cession |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|-----------|--------------|
| 64,5                         | 43,8%                      | 28,251                                         | 2 350 €   | 66 390 €     |

**- D'autoriser le Président à signer l'acte notarié correspondant ;**

**- D'approuver la mise à jour de la clé de répartition des charges comme suit :**

|                   | Clé répartition 01/01/2022 | Surfaces actuelles M² |          | Salle orange + local | Surface après cession salle orange + local | Clé répartition après cession salle orange + local |
|-------------------|----------------------------|-----------------------|----------|----------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Morbihan Énergies | 56,2%                      | 2 153,70              | 1 210,38 |                      | 1 274,88                                   | 57,50 %                                            |
| Eau du Morbihan   | 43,8%                      |                       | 943,32   |                      | 943,32                                     | 42,50 %                                            |
| Parties communes  |                            | 995,00                | 995,00   | 64,5                 | 930,50                                     |                                                    |
| TOTAL             | 100,0%                     | 3 148,70              | 3 148,70 |                      |                                            | 100,00 %                                           |

**- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au règlement de copropriété et tout autre acte formalisant le nouvel état descriptif de division en volumes de l'immeuble situé 27 rue de Luscanen à Vannes et la mise à jour de la clé de répartition des charges, sur les bases suivantes :**

**- Morbihan Énergies : 57.5 %**

**- Eau du Morbihan : 42.5 %**

#### **GESTION DU PERSONNEL**

#### **- 5) Création d'un nouvel emploi - ingénieur**

Dominique RIGUIDEL rappelle les nouvelles missions et obligations imposées aux services d'eau avec notamment l'élaboration, la mise à jour et le suivi des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Il évoque également le transfert de la compétence Assainissement par le CCBI qui a nécessité une réorganisation des services et le volet Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) qu'il convient de développer.

A ce titre, il propose de renforcer l'équipe avec le recrutement d'un agent de catégorie A au grade d'ingénieur, répondant aux compétences demandées. Il précise que le recrutement est effectué sur un profil de fonctionnaire mais il sera également ouvert aux non-fonctionnaires, en cas d'impossibilité à recruter un titulaire de la Fonction Publique.

Mme Martine AUFFRET souhaite connaître le périmètre concerné par le recrutement : les réseaux, les structures de stockage, les forages, les périmètres de protection de captage...

Françoise JÉHANNO répond que l'agent recruté sera sur un poste transversal dont la mission principale est le PGSSE mais également avec une démarche QSE permanente en interne, du volet Ressource jusqu'à l'eau du robinet. Il devra avoir une forte capacité d'animation et de conduite de projets en s'appuyant sur l'expertise de toutes les cellules techniques de Eau du Morbihan et des exploitants. Il devra définir à chaque étape du processus, une étude des dangers et d'analyse des risques, puis trouver des solutions pour réduire les risques et élaborer un plan d'actions.

Elle précise que de plus en plus de contrats d'exploitation intègrent la démarche QSE sur les volets photovoltaïque, énergie et bilan carbone, qui nécessitent des nouvelles compétences.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :**

- **De créer un emploi d'ingénieur ;**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs ;**
- **D'autoriser le Président à engager la procédure de recrutement ;**
- **D'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, le recrutement d'un agent contractuel pour occuper l'emploi permanent correspondant au grade d'ingénieur, pour occuper le poste de chargé de mission PGSSE et développement durable, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans, en fixant les principes suivants :**
  - **Niveau de recrutement : diplôme de niveau VII**
  - **Position contractuelle assimilée au cadre d'emploi relevant de la catégorie hiérarchique A de la filière technique,**
  - **Base de rémunération : indice majoré 478 (4<sup>ème</sup> échelon) à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire prévu par délibération pour les agents de la filière technique de catégorie A.**

## **AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

### **- 6) Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

---

En préambule, Benoît ROLLAND souligne la qualité du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 et félicite les services pour sa réalisation.

Il fait un point sur les éléments du contexte économique et ses conséquences avec notamment la hausse du prix de l'énergie, l'inflation des prix des marchés, la hausse des taux de crédits impactant les prêts à taux variables de Eau du Morbihan, le ralentissement de la croissance économique et ses possibles incidences sur les ventes d'eau aux gros consommateurs.

Il souligne l'importance de sécuriser au maximum les prévisions budgétaires dans un contexte où l'évolution de la conjoncture économique est incertaine, les risques de sécheresse accrus et un contexte réglementaire et sanitaire instable.

Il précise que l'année 2022 étant une année exceptionnelle, les budgets 2023 ont été construits en exploitation sur la base des prévisions 2022 mais avec une prise en compte des nouveaux contrats d'exploitations.

Il relève la stabilité des charges de personnel de Eau du Morbihan qui ne représentent que 3,8 % des charges réelles d'exploitation. Il précise toutefois que pour 2023, une prévision de + 6 % est prévue, au regard notamment du recrutement en cours.

Benoît ROLLAND et Jérôme BOSSAY présentent conjointement les prévisions budgétaires pour 2023 et les comptes administratifs prévisionnels 2022 :

### **Budget Production- Transport 2023**

Achats d'eau : 6,4 Mm<sup>3</sup> pour 4,3 M€ (à noter l'augmentation des achats d'eau en 2022 notamment à Eaux et Vilaine et la baisse de la production en interne en raison de la sécheresse),

Rémunération des exploitants (marchés de service) : + 9 %, soit 10,75 M€,

Dépenses réelles d'exploitation : + 4,5 % = conséquence de l'augmentation du coût des achats d'eau et des rémunérations, mais aussi de certains postes de dépenses qui n'évoluent pas ou peu pour 2023,

Volumes vendus aux services Distribution : 30,6 Mm<sup>3</sup> dont environ 50 % pour le territoire de Distribution de Eau du Morbihan (majoration + 1 % du nombre d'abonnés),

Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG) : 0,70 € HT /m<sup>3</sup>.

### **Budget Distribution 2023**

Achats d'eau : 13 Mm<sup>3</sup> pour 9,1 M€ (0,70 €/M<sup>3</sup>),

Rémunération des exploitants (marchés de service) : + 7 % pour 5,6 M€,

Dépenses réelles d'exploitation : + 6 % (notamment due à l'évolution du TFEG et des rémunérations),

Volumes vendus aux abonnés : 9,7 Mm<sup>3</sup>,

Volumes vendus aux partenaires : 1,5 Mm<sup>3</sup>,

Tarifs aux abonnés de Distribution : évolution d'un tarif dégressif vers un tarif progressif en 2030

- Tarif bleu : + 2 % pour la tranche 151 à 500 m<sup>3</sup> et + 4 % pour la tranche supérieure à 500 m<sup>3</sup>,
- Tarif jaune : suppression,
- Tarif vert : + 8 %.

### **Compte administratif prévisionnel Production-Transport**

|                  | Exploitation (en €) | Investissement (en €) |
|------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultat         | 1 010 000*          | - 1 250 000***        |
| Résultat reporté | 7 569 162           | 1 751 374             |
| Résultat final   | 8 579 162**         | 501 374               |

\*Recette exceptionnelle de 1M € (remboursement en fin de contrat des investissements contractuels 2021

non réalisés par l'exploitant) et recette d'environ 300 000 € de ventes d'eau 2021 comptabilisées en 2022.

**\*\***Sans ces recettes, le résultat final serait négatif d'environ 300 000 € ce qui a conduit le Comité Syndical à augmenter du TFEG de 0,04 € en 2023

**\*\*\*** Très peu d'investissements en 2022 (fin de gros programmes et début des nouveaux marchés) et pas de réalisation d'emprunt.

Fonds de roulement : 9,6 M€ qui permettent d'envisager l'autofinancement partiel du programme du feeder Baud-Brech à partir de 2025 sans trop recourir à l'emprunt afin de ne pas alourdir le ratio de désendettement. A terme, il serait souhaitable de maintenir le fonds de roulement à un niveau situé entre 1 et 2 M€.

Épargne nette : 0,37 M€,

Encours de la dette : 26,55 M€,

Capacité de désendettement : 7,88 années.

### Compte administratif prévisionnel Distribution 2022

|                  | Exploitation (en €) | Investissement (en €) |
|------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultat         | 3 896 000*          | - 662 000             |
| Résultat reporté | 3 735 978**         | - 3 586 419           |
| Résultat final   | 7 631 978           | - 4 248 419           |

\* Continuité avec les exercices précédents

\*\* entièrement destiné à financer le déficit d'investissement de l'année 2021

Fonds de roulement : 3,32 M€ que l'on peut qualifier de stable,

Épargne nette : 1,86 M€,

Encours de la dette : 46,72 M€,

Capacité de désendettement : 5,73 années. A noter, une augmentation prévisible de 2023 à 2027 en raison d'un équilibre de la section d'exploitation qui sera plus contraint à l'avenir et du maintien pour les années futures de l'augmentation de l'enveloppe d'investissement (+ 500 000 € hausse des prix et + 500 000 € ciblés dans la lutte contre le chlorure de vinyle monomère).

### Plan Pluriannuel (PPI) en Production-Transport

Françoise JÉHANNO fait un focus sur les différents projets du PPI Production-Transport 2023-2027 d'un montant de 32,3 M€, à savoir :

|                         |                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UP Minez-Du (Langonnet) | Reconstruction complète d'une station de 30 m <sup>3</sup> /h pour palier à la vétusté de la station actuelle                                                                                             |
| UP Toultreincq (Gourin) | Diversification de la ressource avec une filière mixte eau souterraine eau superficielle afin de mobiliser l'une ou l'autre en fonction de l'état de la ressource et non pas pour augmenter la production |

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UP Lac au Duc (Ploërmel)                                                    | Station à l'arrêt en raison des travaux de reprise de revêtement dans les ouvrages de pré-traitements - Le réseau d'interconnexions, l'UP d'Ar C'Hastell et les unités de Production du Blavet amont prennent le relais.<br><br>Mise en place d'une unité de traitement des boues in situ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| UP Tourlaouen (Plouray)                                                     | Extension de la station existante de 40 à 60 m <sup>3</sup> /h pour la sécurisation en locale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| UP Prassay (Val d'Oust)                                                     | Diversification de la ressource avec la mise en service de 3 nouveaux forages et modernisation de la filière de traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Stockage et canalisation - Réservoir d'Hoëdic                               | Augmentation du stockage sur Hoëdic par l'utilisation d'un ouvrage existant remis à niveau pour créer un stockage supplémentaire de 200 m <sup>3</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Périmètre de protection des captages - Prise d'eau Pont Saint Yves (Gourin) | Procédure longue durée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Forages et recherches en eau - Site de Cadigué                              | Recherche en eau au plus près des forages existants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Barrage – Turbine de Tréauray                                               | Étude préalable envisagée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Transport – Réservoir sur tour de Kerguéo (Brech)                           | Réhabilitation complète (hydraulique, étanchéité, sécurité...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Feeder Baud-Brech                                                           | Étude chiffrée en 2018 à actualiser<br><br>La problématique de la gestion de l'eau pendant l'été 2022 a mis en évidence l'intérêt départemental et mutualisé du feeder Baud-Brech qui aurait permis de gérer différemment le stock dans le barrage de Tréauray en mobilisant les ressources disponibles sur le reste du territoire et le Blavet amont. Il aurait soulagé la partie d'interconnexions en tension entre Baud et La Ville aux Vents à Bignan. Il pourrait également permettre d'éviter de demander des dérogations<br><br>Les contraintes environnementales devraient être identifiées début 2023 et ainsi permettre d'infirmer ou modifier une partie de tracé, puis déposer un dossier d'étude d'impact auprès des services instructeurs avant l'été 2023 et enfin l'obtention d'une autorisation pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2024. |

### Plan Pluriannuel en Distribution

Benoît ROLLAND informe que le PPI Distribution 2023-2027 s'élève à 7,8 M€ dont 89 % pour le renouvellement de réseau, 4 % pour l'extension de réseau et 7 % pour la réhabilitation du patrimoine.

Françoise JÉHANNO précise que la majorité du budget est affecté au renouvellement de réseau permettant de maintenir un bon un taux de rendement et des indices linéaires de pertes faibles.

Elle ajoute que la réhabilitation du patrimoine concerne les réhabilitations complètes des réservoirs pour un montant d'environ 500 000 €/an.

Elle rappelle également l'enveloppe de 500 000 € réservée au renouvellement des canalisations dans le cadre de la lutte contre les CVM.

### **Budget Assainissement collectif**

Benoît ROLLAND rappelle que l'exploitation du service est assurée en affermage et que les dépenses d'exploitation au budget sont liées à quelques prestations externalisées et aux charges de personnel. Les recettes sont principalement issues de la redevance assainissement collectif, estimée en 2023 à 450 000 €, et aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Jérôme BOSSAY précise que le niveau des recettes d'exploitation sera exceptionnellement majoré en 2022 en raison du changement de contrat exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de la modification du rythme de versement des acomptes. Les versements en 2023 reviennent à la normale.

Françoise JÉHANNO rappelle que Eau du Morbihan, compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, poursuit les travaux et les programmes engagés dans le schéma d'assainissement porté par la CCBI, en conformité avec la police de l'eau. Elle souligne l'investissement des services de Eau du Morbihan et notamment Antoine BÉNÉJEAN pour son implication.

Dominique RIGUIDEL remercie Benoît ROLLAND et les services pour cette excellente présentation. Il fait une synthèse des résultats des Comptes administratifs Production-Transport et Distribution.

Il constate :

- un résultat positif au compte administratif Production-Transport, obtenu uniquement grâce à une recette exceptionnelle et rappelle les charges complémentaires auxquelles Eau du Morbihan a dû faire face au regard d'une année 2022 qualifiée d'exceptionnelle. La vigilance reste de mise pour préparer l'avenir.
- un compte administratif Distribution sans observation particulière.

Il confirme la prise en compte de l'évolution des tarifs dans les budgets tant en Distribution qu'en Production-Transport.

Il rappelle que l'analyse de la capacité de désendettement de Eau du Morbihan (7,88 années en Production-Transport et 5,73 années en Distribution) ne doit pas être comparée avec celle d'une commune car l'activité du syndicat se rapproche davantage d'une activité économique.

Il souligne des investissements conséquents pour moderniser ou construire de nouvelles installations afin de sécuriser et diversifier la ressource.

La construction du feeder Baud-Brech, dont le démarrage est prévu en 2024 ou 2025 en fonction du délai de l'étude environnementale, renforcera la sécurisation du maillage de l'ensemble du Morbihan. C'est un investissement important qui devrait atteindre les 20 M€. Il informe que le préfet l'a assuré de son concours pour accélérer la procédure environnementale.

Claire MASSON demande à quoi correspond le tarif aux abonnés de Distribution qu'elle ne retrouve pas dans le dossier et s'interroge notamment sur la différence importante entre l'abonnement du tarif bleu et du tarif vert.

Dominique RIGUIDEL répond que ce tarif concerne la compétence Distribution de Eau du Morbihan. Il est appliqué aux abonnés du service de Distribution de Eau du Morbihan.



Françoise JÉHANNO répond que le tarif aux abonnés de Distribution est bien dans le dossier envoyé aux élus, au paragraphe 2-2-4. Elle rappelle qu'il s'agit des tarifs Distribution 2023 votés à la réunion du Comité Syndical du 9 décembre 2022. Elle précise que le tarif vert correspond aux gros consommateurs sur souscription volontaire avec un abonnement plus élevé que pour le tarif bleu mais avec un prix au m<sup>3</sup> inférieur. Elle ajoute que la stratégie choisie par les délégués Distribution de Eau du Morbihan est d'inverser la tendance en passant d'un tarif aujourd'hui dégressif pour converger vers un tarif progressif en 2030.

Claire MASSON demande s'il existe également une grille tarifaire pour la vente d'eau en Production.

Françoise JÉHANNO répond que le TFEG est unique et fixé à 0,70 €/m<sup>3</sup> pour 2023.

Claire MASSON souligne d'une part, le coût conséquent du feeder Baud-Brech et d'autre part, les risques liés à l'environnement en raison du tracé traversant des zones humides accueillant des espèces protégées. Elle demande si en parallèle, au vu du montant de l'investissement, il ne serait pas plus rentable de proposer plus d'actions sur les économies de consommation d'eau.

Dominique RIGUIDEL répond que la consommation d'eau et les actions visant les économies d'eau concernent la compétence Distribution. Eau du Morbihan intervient sur son secteur de Distribution mais il revient à chaque EPCI ayant conservé la compétence Distribution de définir les actions de son territoire. Des démarches sont effectivement mises en œuvre, notamment par la CCI avec le concours de Eau du Morbihan, au sein du programme ECOD'O, dont le but est de sensibiliser les entreprises aux économies d'eau.

Benoît ROLLAND précise que Eau du Morbihan investit dans la création de nouveaux réseaux en Transport tel que le feeder Baud-Brech mais également dans le renouvellement du réseau de distribution. Ces dépenses représentent 34 % de l'investissement en Production-Transport et 89 % en Distribution, et assurent à Eau du Morbihan de très bons indices linéaires de perte, contribuant ainsi aux économies d'eau.

Dominique RIGUIDEL précise que Eau du Morbihan intervient aussi auprès de l'État sur l'incitation à la réutilisation des eaux usées.

Claire MASSON demande combien d'actions sont menées et quel est le montant de la participation de Eau du Morbihan au programme ECOD'O .

Françoise JÉHANNO répond qu'il s'agit d'une démarche partenariale soutenue financièrement principalement par la Région, l'agence de l'eau et plusieurs producteurs d'eau. La CCI doit autofinancer 20 % du projet. La part financière revenant à Eau du Morbihan s'élève à 10 000 €/an. Eau du Morbihan participe aux actions de communication relatives aux économies d'eau des entreprises et des activités touristiques.

Claire MASSON sollicite de Eau du Morbihan un moment d'échange avec les élus d'AQTA pour expliquer les actions relatives aux économies d'eau qui ont été menées et ainsi permettre à AQTA de bénéficier de l'expérience de Eau du Morbihan et de mutualiser les actions.

Françoise JÉHANNO précise que les actions menées sont principalement orientées vers les grosses industries alimentaires qui sont importantes sur le territoire de Eau du Morbihan. Le territoire d'AQTA est plus concerné par les campings avec des problématiques différentes. Les outils de communication relatifs aux économies d'eau destinés aux particuliers, développés par Eau du Morbihan, ont déjà été mis à disposition d'AQTA.

Benoît ROLLAND précise que les préoccupations des industriels sont plus centrées sur l'accès à la ressource que sur le prix de l'eau.

Bernard LE BRETON précise que les EPCI qui ont conservé la compétence Distribution peuvent également solliciter la CCI pour bénéficier du programme ECOD'O. Il informe qu'il existe également une équivalence au programme ECOD'O au niveau de la Chambre d'Agriculture. Il revient sur la question de Claire MASSON

relative à la pertinence de la création du feeder Baud-Brech. Il estime que le projet est indispensable dans la sécurisation du territoire.

Dominique RIGUIDEL précise que le programme ECOD'O contribue à gérer la problématique des entreprises et des agriculteurs de mieux gérer et canaliser leurs besoins avec leur propres ressources.

Vincent COWET confirme l'objectif du feeder Baud-Brech de sécuriser le territoire et non d'augmenter les volumes.

Dominique RIGUIDEL confirme et réitère les propos de Bernard LE BRETON et Vincent COWET à savoir que le feeder est un réseau de sécurisation et non pas de développement.

Yves THIEC demande d'une part, si le PPI, bâti au regard de l'année 2022 qualifiée de hors norme, n'aurait pas dû l'être sur une position intermédiaire entre 2021 et 2022 et d'autre part, quelles sont les contraintes (non budgétaires) qui empêchent de travailler sur la réutilisation des eaux sales des stations.

Sur la première question, Benoît ROLLAND répond que l'année 2022 a été qualifiée de hors normes, mais qu'avec le réchauffement climatique, cet été de sécheresse pourrait tout aussi bien être le moins chaud des étés à venir. Il faudra peut-être réviser les paramètres de la prospective mais l'objectif aujourd'hui est de sécuriser les ratios financiers, d'où l'augmentation du TFEG votée en décembre dernier.

Yves THIEC demande comment sont remplies les réserves d'eau.

Dominique RIGUIDEL répond que les réserves sont reconstituées. Les nappes d'eau sont encore entre 80 à 90 %.

Il répond également à la question de Yves THIEC sur la réutilisation des eaux sales des stations d'épuration en précisant que Eau du Morbihan sera prêt à investir dans le domaine quand la réglementation évoluera.

Bernard LE BRETON rappelle que l'eau qui sort de la plupart des stations d'épurations est traitée et rendue milieu naturel. Elle constitue parfois le débit des cours d'eau. La REUT doit être examinée au cas par cas.

Vincent COWET précise qu'il devrait y avoir prochainement des annonces ministérielles sur le sujet.

Serge BUCHET demande s'il y a la possibilité de créer un groupe de travail des élus pour apporter des propositions sur les économies d'eau.

Dominique RIGUIDEL et Bernard LE BRETON répondent par l'affirmatif. Ils expliquent qu'en raison de l'actualité surchargée de l'année passée, ils n'ont pas trouvé le temps nécessaire pour avancer sur ce sujet mais qu'ils s'engagent à revenir rapidement devant les élus intéressés par cette question.

Stéphane SANCHEZ s'interroge sur la capacité, au regard de la ressource et des installations, d'accueillir l'augmentation prévue de la population dans le Morbihan de 20 %.

Bernard LE BRETON répond qu'il s'agissait du thème de la réunion de Malguenac du 8 décembre 2022. Il confirme la tendance du territoire très attractif à accueillir plus d'habitants mais aussi plus d'entreprises. C'est un sujet préoccupant. Il faut mobiliser au niveau des SCOT pour définir quel est le développement souhaité en tenant compte des capacités de la ressource en eau.

Dominique RIGUIDEL précise que Eau du Morbihan ne pourra pas effectivement alimenter 20 % en plus de population à l'échelle des 10 ans. A ce titre, Eau du Morbihan a commencé à sensibiliser et mobiliser les élus, que la problématique de l'eau est un enjeu majeur à intégrer dans les documents d'urbanisme.

Martine AUFFRET estime que la problématique de l'eau se décline sur toutes les strates. Elle sensibilise sur le nombre croissant d'autorisations accordées aux constructions de piscines.

Elle déplore que les collectivités ont l'obligation de traiter des molécules présentes dans l'eau, en raison

d'une utilisation de produits autorisés à la vente. Pour y parvenir, les collectivités investissent avec l'argent du contribuable ou de l'abonné dans des outils de filtration des eaux, pendant que les industriels font des profits sur la vente de produits polluants.

Dominique RIGUIDEL acquiesce.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

**- Prend acte, pour l'ensemble des Budgets de Eau du Morbihan, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.**

## **ASSAINISSEMENT**

### **- 7) Convention SATESE**

Dominique RIGUIDEL rappelle que Eau du Morbihan exerce la compétence Assainissement collectif sur Belle-Île-en-Mer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A ce titre, la convention relative à une assistance technique de la part de SATESE signée avec la CCBI ne peut être transférée et doit faire l'objet d'une nouvelle convention avec Eau du Morbihan.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :**

- de valider l'adhésion de Eau du Morbihan au SATESE et à l'ODA pour le périmètre de la CCBI pour l'année 2023 ;**
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec le Département.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique RIGUIDEL sollicite la mobilisation des élus pour participer à toutes les réunions du Comité Syndical.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président lève la séance.

|                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Signature du Secrétaire de séance<br>Maurice POUILLAUDE.<br> | Signature du Président de séance,<br>Dominique RIGUIDEL.<br> |
| Date de publication : 31/03/2023                                                                                                                |                                                                                                                                                  |